



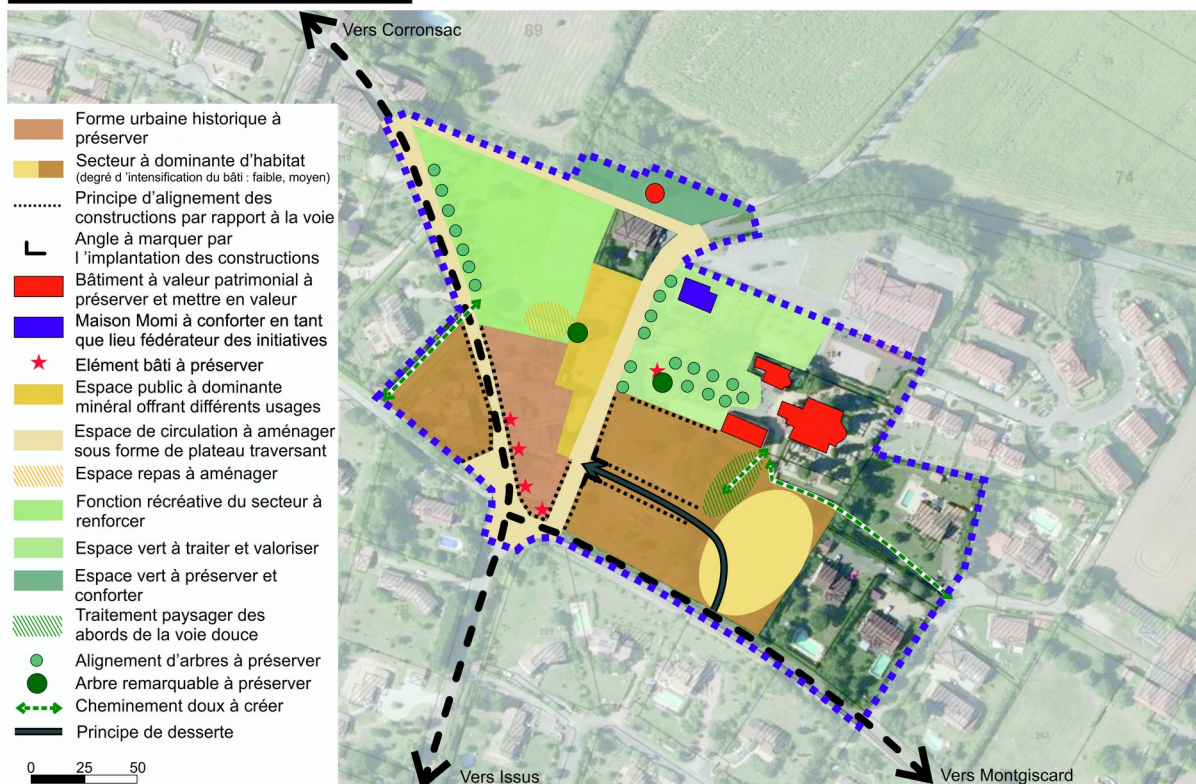
MONTBRUN-LAURAGAIS

Haute-Garonne

RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATERIELLE

Le plan de l'OAP Bourg Centre page 29 du document 3 (orientations d'Aménagement et de programmation) diffère de celui figurant sur le plan de zonage. Les parcelles B171, B172 et B217 ont été intégrées dans la zone de cette OAP afin de permettre la création d'un cheminement piéton dont le tracé indicatif figure dans l'OAP. Le document ci-dessous se substitue donc à celui figurant page 29 du document 3.

SECTEUR CENTRE BOURG



Fait le 10 juillet 2019.

Le Maire, Gérard Bolet